

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3271

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Turquois, Mme Bergantz, Mme Josso, Mme Maud Petit, M. Falorni, M. Leclercq, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafo, Mme Darrieussecq, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 20

Substituer à l'alinéa 1 les quatre alinéas suivants :

« I. – L'article L. 1411-6-2 du code de la santé publique est ainsi modifié :

« 1° À la dernière phrase du premier alinéa, la deuxième occurrence du mot : « et » est remplacée par le signe : « , » ;

« 2° La dernière phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « et du repérage et orientation des personnes présentant du surpoids et de l'obésité » ;

« 3° À la dernière phrase du second alinéa, les mots : « peut être utilisée » sont remplacés par les mots : « ou le télésoin peuvent être utilisés ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prévalence du surpoids et de l'obésité ne cesse d'augmenter en France. Depuis 1997, l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de quatre ; près d'un Français sur deux est aujourd'hui en situation de surpoids ou d'obésité. Ils sont un facteurs de risque pour de nombreuses pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, métaboliques, articulaires, respiratoires), pour certains

cancers et ont des conséquences psychologiques et sociales importantes (dépression, isolement, mauvaise estime de soi).

Nous constatons une forte implication du gradient social. Les inégalités sociales de santé ont des répercussions tout au long de la vie. Elles entraînent chez les populations vulnérables et/ou précaires l'acquisition de mauvais comportements en santé, qui s'installent dès l'enfance (sédentarité, mauvaise alimentation, conduites addictives) et qui sont sources de pathologies évitables, notamment l'obésité.

Pour prévenir le surpoids et l'obésité, il convient de renforcer la culture de la santé auprès de la population, pour permettre aux individus d'acquérir de bons comportements en santé. C'est pourquoi le présent amendement reprend une recommandation issue du rapport du Professeur Martine Laville, « Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité en France » (avril 2023) en permettant aux rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie d'être un moment clé pour le repérage des situations de surpoids et d'obésité et l'orientation de ces personnes vers les professionnels adaptés.